

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Canal du Nord	Amont écluse 12 de Cléry-sur-Somme (chenal principal + quai)	Canal	Ecluse 12 de Cléry sur Somme	43,5	43,8	Cléry sur Somme

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus en mai.

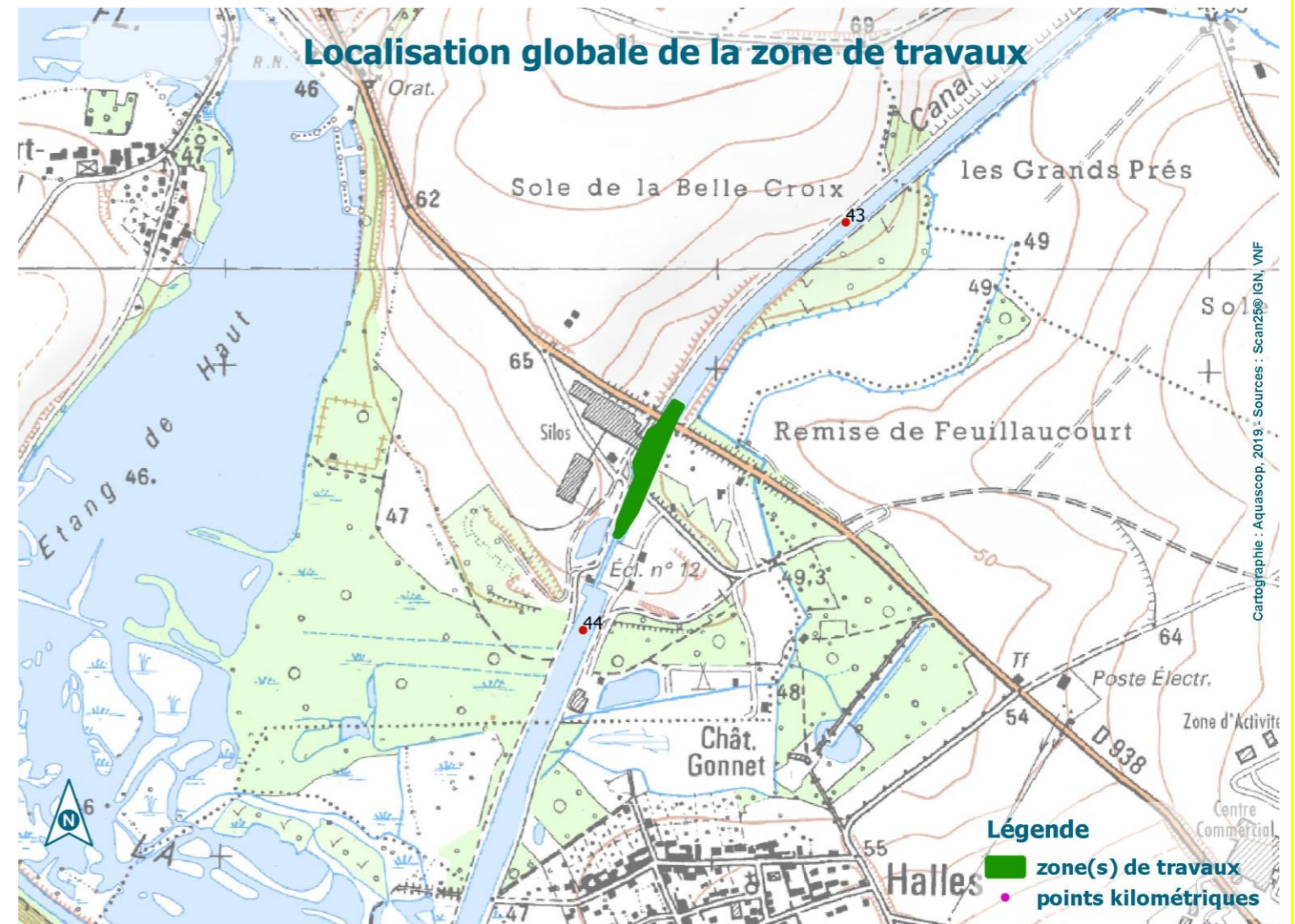
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

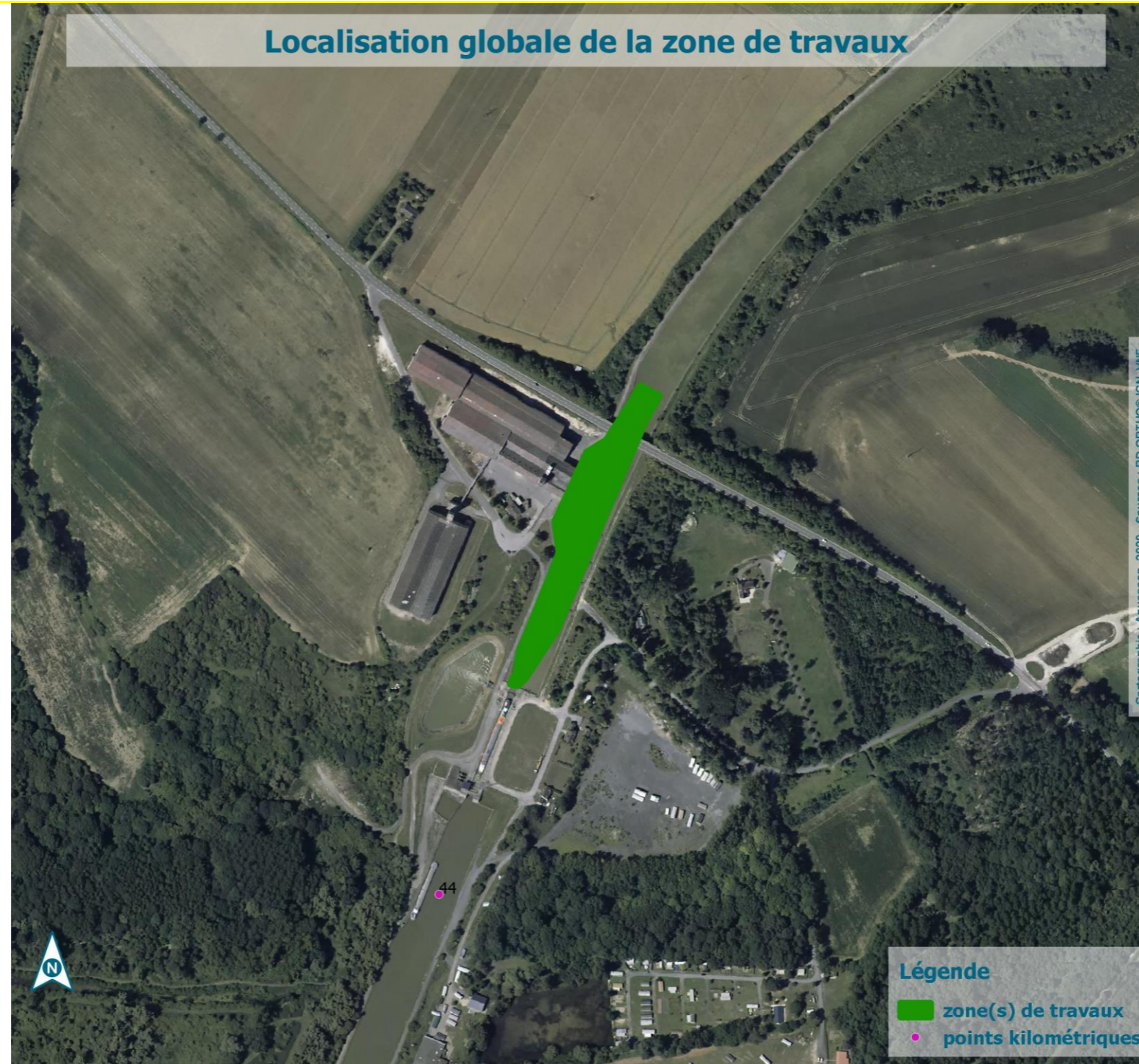
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
2234 +923	2020-CDN-PK 43,548 19E180260-010	oui (Plomb : 116 mg/kg MS)	non dangereux	Non	Non inertes non dangereux (HCT : 1440 mg/kg MS)

Prélèvements réalisés le 11/12/2019.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

x
x

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
80DDTM20120001 - PPRI vallée de la Somme - approuvé en 2012
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRAR56	SOMME CANALISEE DE L'ECLUSE N° 18 LESDINS AVAL A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU NORD	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2021	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Somme : la Somme rivière à Bray-sur-Somme (01120000), environ 20 km en aval, et une station a été pêchée sur la Somme à Biaches (01800012) jusqu'en 2004. Ces stations sont toutefois situées sur la partie cours d'eau et non canal.

Une idée du type de peuplement pisciaire présent dans les canaux a toutefois été transmise par la FDAAPPMA80 et l'AFB80 (2017) : les espèces principales seraient l'anguille, le gardon et la perche commune, et les espèces secondaires seraient la bouvière, la brème, le chevaine et le rotengle. Le peuplement serait donc un peuplement typique de seconde catégorie piscicole (contexte cyprinicole).

Type de berges :

Les berges sont constituées de béton incliné à 45° et de palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

Le secteur n'est pas concerné par l'arrêté préfectoral frayères du département de la Somme.

Bien que des communications puissent avoir lieu entre la Somme rivière et le canal, ce dernier est a priori trop peu végétalisé pour la reproduction du brochet (communication FDAAPPMA80, 2017). Il est difficile de savoir pour la reproduction de la bouvière sans connaître la présence ou non de mollusques bivalves dans lesquels les œufs sont déposés.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amont écluse 12 de Cléry-sur-Somme (chenal principal + quai)	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Il est possible que l'anguille, le brochet et la bouvière soient présents (pas de données pour le confirmer).

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

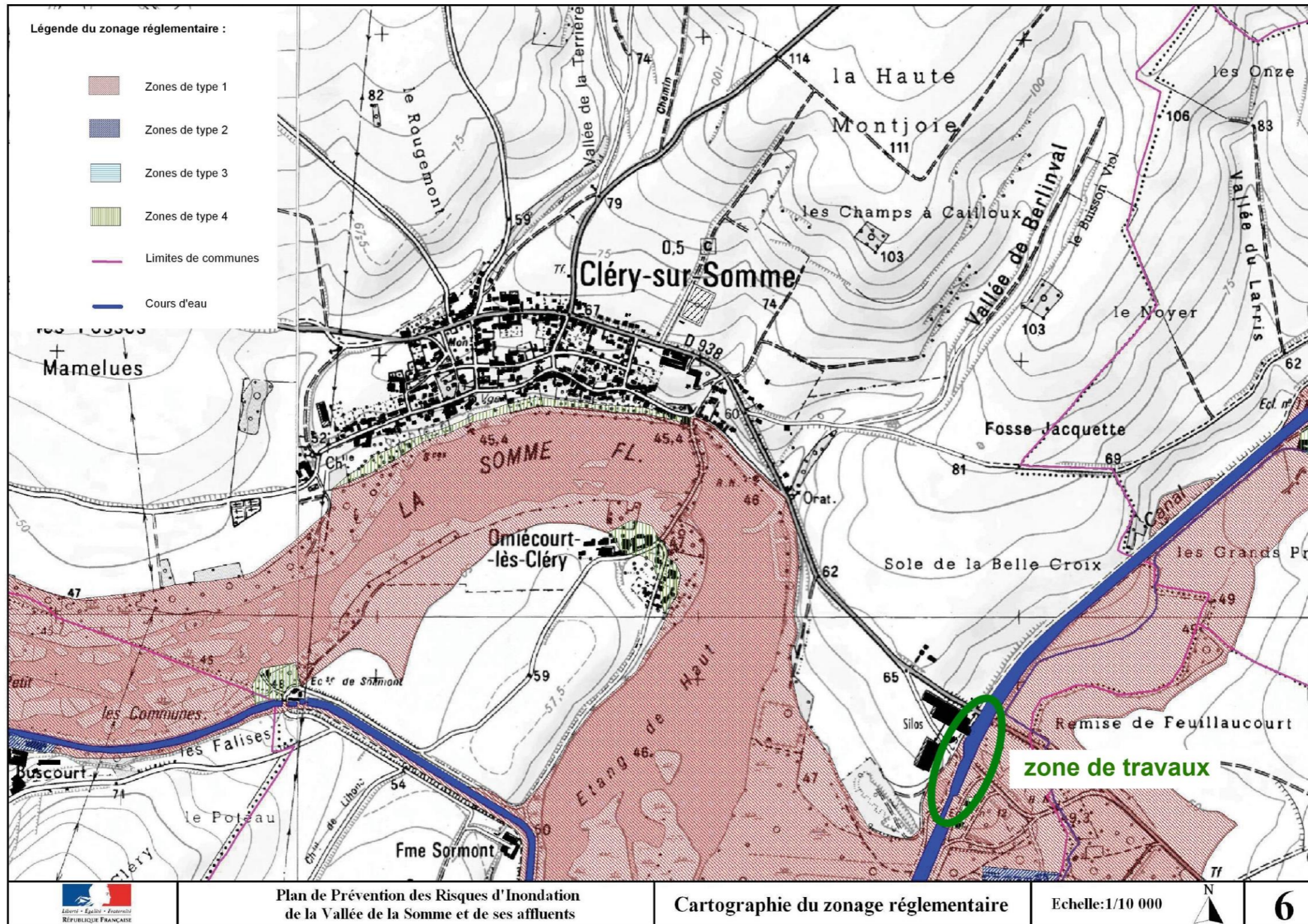
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont écluse 12 de Cléry-sur-Somme (chenal principal + quai)	non	non	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une faible sensibilité environnementale.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

<u>MES</u>	<u>Oxygène dissous</u>
≥ 140 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion

Filières de gestion

Filière de gestion

Valorisation

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

Remobilisation dans le milieu

- Remise en suspension
- Nivellement

Stockage

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Traitement préalable à la valorisation ou au stockage

Volumes : (en m ³)
2234 + 923

Localisation du site :

Les sédiments seront envoyés dans le centre de compostage SARL AGRI-COMPOST DIVES (60). Centre déclaré au titre de la rubrique 2170 des ICPE (Fabrication des engrais et supports de culture à partir de matières organiques) dont le récépissé a été émis par le préfet de l'Oise le 31 mai 2007.

Comme pour l'épandage agricole, les sédiments sont assimilés dans ce cadre aux boues de stations d'épuration. L'arrêté du 7 janvier 2002 précise les caractéristiques requises des boues de stations d'épuration.